



Fortis AG – Vos assurances chez votre courtier

Pack Building

- Une combinaison exclusive de garanties pour une protection optimale du bâtiment et des biens de la copropriété.
- Une indemnité pour les copropriétaires et locataires pour couvrir le chômage immobilier et les frais de logement.
- La couverture des travaux réalisés pour le compte de la copropriété.
- Une intervention dans les frais d'enlèvement et de remise en état du recouvrement de la couche d'étanchéité de la toiture-terrasse.
- Le remboursement en valeur à neuf des dommages faits au système de réception T.V. de la copropriété.
- Une assurance en cas d'hospitalisation ou de décès.

Vous êtes syndic ou président d'une association de copropriétaires et vous gérez un immeuble d'appartements (avec ou sans commerce¹) ou de bureaux ? Alors, le Pack Building est le complément idéal à votre assurance Incendie. Chômage locatif, dégradations immobilières, vandalisme, dommages au contenu de la copropriété, dégâts des eaux, bris de vitrages ou protection des antennes satellites ... Avec son ensemble unique de garanties, le Pack Building vous garantit une protection optimale du bâtiment et des prestations inédites pour la copropriété !

Une indemnité pour le chômage immobilier et les frais de logement

L'immeuble est évacué par les pompiers à la suite d'un incendie et l'accès à une partie du bâtiment est interdit ? Les escaliers et l'ascenseur sont inutilisables à cause d'une explosion ?
Qu'ils aient ou non été touchés, les appartements ou bureaux peuvent être inaccessibles à la suite d'un sinistre. Le Pack Building indemnise alors les copropriétaires et les locataires pour la perte de jouissance de leur bien et, le cas échéant, intervient dans les frais de logement des occupants.

Une protection optimale du bâtiment et des biens de la copropriété contre

• les dégradations immobilières

Des voleurs endommagent la porte en pénétrant dans le bâtiment ? Un vandale saccage les boîtes aux lettres dans le hall ? Ou recouvre votre façade de graffitis ?

De plus en plus de bâtiments sont touchés par le vandalisme et les graffitis. Avec le Pack Building, vous êtes couvert pour ces dommages et recevez jusqu'à 5.000 EUR par sinistre.

• les infiltrations par les balcons

Sur le balcon d'un appartement particulièrement exposé au vent et à la pluie, l'eau stagne et s'introduit peu à peu dans la pièce, abîmant le mur et le sol ? Une tempête chasse la pluie à l'intérieur d'une pièce par le balcon ?

Quoi de plus agréable qu'un balcon en été ? Mais les risques d'infiltration sont réels, ce lieu privilégié étant particulièrement sensible à l'humidité. Votre Pack Building étend donc votre garantie « Dégâts des eaux » à ces infiltrations.

¹ L'activité commerciale représentant moins de 20 % de la superficie totale du bâtiment.



- **les dommages causés au contenu**

Des tapis sont endommagés à la suite d'une fuite d'eau ? Un mégot de cigarette mal éteint tombe sur des journaux et provoque un début d'incendie, abîmant l'armoire et les tableaux présents dans le hall ?

Les biens de la copropriété présents dans les parties communes ne sont généralement pas protégés. C'est pourquoi le Pack Building intervient jusqu'à 2.500 EUR pour les dommages qui leur sont faits.

- **les dommages survenant durant un déménagement**

Un nouveau copropriétaire abîme le chambranle de la fenêtre en rentrant ses meubles par l'extérieur durant le déménagement ? En montant leurs meubles par les escaliers, des locataires laissent tomber une armoire, endommageant la rampe et les murs ?

Un déménagement s'achève rarement sans accroc. Pour assurer au mieux votre immeuble, le Pack Building vous indemnise donc pour tous les dommages causés dans les parties communes par un propriétaire, un locataire ou un occupant lors de son emménagement ou de son déménagement.

La couverture des travaux faits pour le compte de la copropriété en Dégâts des eaux, Bris de vitrages et R.C. Immeuble

Un copropriétaire vous aide à réaménager le hall et perce une canalisation d'eau durant les travaux ? En installant une balustrade conforme aux nouvelles normes de sécurité, un ami venu bénévolement vous aider laisse tomber un panneau, abîmant la véranda du voisin.

Entretien, réparation, gros travaux structurels ... Avec le Pack Building, les dommages dus à tous les travaux faits au bâtiment pour le compte de la copropriété sont assurés en Dégâts des eaux et en Bris de vitrages. Et votre R.C. Immeuble est étendue aux dommages causés à des tiers par des bénévoles effectuant des travaux dans l'immeuble !

Une intervention dans les frais d'enlèvement et de remise en état du recouvrement de la couche d'étanchéité de la toiture-terrasse

Une infiltration dans la toiture vous oblige à enlever le bankirai qui recouvre la terrasse ?

Recouvrir de dalles, de graviers ou de bankirai la couche d'étanchéité de la toiture-terrasse est une protection bienvenue. Cependant, en cas d'infiltration, enlever et remettre cette protection augmente sensiblement le coût des travaux. Pour faire face à ces suppléments, le Pack Building prend en charge jusqu'à 2.500 EUR par sinistre.

L'extension des garanties offertes pour le bâtiment au système de réception T.V. de la copropriété

L'antenne satellite de la copropriété est arrachée par la tempête ?

Votre copropriété a équipé tout l'immeuble d'un système de réception audiovisuel ? Dans ce cas, le Pack Building étend la couverture du bâtiment au système de réception de la copropriété, qu'il soit situé dans les parties communes ou privatives. Cet équipement (antenne, câbles, boîtiers) est ainsi couvert en valeur à neuf pour tous les dommages matériels assurés.

Une protection supplémentaire en cas d'hospitalisation ou de décès

Un copropriétaire est victime d'une intoxication au monoxyde de carbone ? Pire encore, il décède des suites d'un incendie ?

Le Pack Building prévoit également le paiement d'indemnités à l'assuré (ou à ses ayants droit) en cas d'hospitalisation ou de décès des suites d'une intoxication au monoxyde de carbone ou d'un sinistre couvert.

Et bien sûr, votre principal atout, c'est le conseil de votre courtier ! En tant qu'indépendant, votre courtier est le mieux qualifié pour vous indiquer la meilleure des protections. C'est également votre interlocuteur privilégié en cas de sinistre.

Ce document constitue une information générale sur cette assurance destinée aux buildings à faible sinistralité. L'étendue exacte des garanties est décrite dans les Conditions générales du Pack Building. Tous les montants d'indemnisation cités dans ce document font référence à l'indice ABEX 596 (1er juillet 2005).